



## Rapport annuel du comité d'examen indépendant pour les fonds Spratt

19 mars 2025

Madame, Monsieur,

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 » ou « Règlement »), Spratt Asset Management LP (« Spratt » ou le « Gestionnaire ») a constitué un Comité d'examen indépendant (le « Comité » ou le « CEI ») en avril 2007. Le CEI a compétence sur les fonds énumérés dans le présent rapport (les « Fonds »). Le CEI a fonctionné conformément aux lois applicables sur les valeurs mobilières et est composé de trois personnes, chacune étant indépendante des Fonds, du Gestionnaire et de chaque entité liée au Gestionnaire (comme défini dans le Règlement).

Le CEI a le plaisir de publier son rapport annuel destiné aux porteurs de titres, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 (la « période visée par le présent rapport »).

### **Mandat du CEI**

Conformément au Règlement, le mandat du CEI consiste à examiner les conflits d'intérêts auxquels le Gestionnaire pourrait être exposé dans sa gestion des Fonds et à prendre des décisions à cet effet. Le Gestionnaire est tenu, en vertu du Règlement, d'établir les conflits d'intérêts potentiels inhérents à sa gestion des Fonds, de formuler des politiques et des procédures écrites orientant sa méthode de gestion de ces conflits et de recueillir les commentaires du CEI quant à ces politiques et procédures écrites.

En cas de conflit d'intérêts, le Gestionnaire doit présenter au CEI, à des fins d'examen, les mesures qu'il propose de prendre à l'égard de ce conflit d'intérêts. Certaines questions nécessitent l'approbation préalable du CEI, mais dans la plupart des cas, le CEI fera part de sa décision au Gestionnaire à savoir si oui ou non, la mesure qu'il propose produira un résultat juste et raisonnable pour les Fonds. Pour les questions récurrentes de conflit d'intérêts, le CEI peut fournir au gestionnaire des instructions permanentes (« IP »). Les IP permettent au gestionnaire de donner suite à certaines questions sans avoir à les présenter chaque fois au CEI pour approbation, pourvu que le Gestionnaire le fasse conformément aux instructions permanentes.

Le CEI a l'autorité de représenter l'intérêt fondamental des Fonds quant à toute question qui lui est présentée par le Gestionnaire concernant une affaire de conflit d'intérêts. Dans de tels cas, le

CEI cherche à s'assurer que les mesures projetées par le Gestionnaire aboutissent à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds touchés.

### **Composition du CEI**

Le tableau suivant présente les membres du CEI et leurs fonctions principales en 2024.

<b><i>Nom et ville de résidence</i></b>	<b><i>Principale fonction</i></b>	<b><i>Durée du mandat</i></b>
Président : Kevin Drynan Clarksburg, Ontario	Consultant, cadre de services financiers à la retraite	Nommé le 20 février 2019  Renouvelé en 2023 pour un mandat de trois ans jusqu'au 31 décembre 2026
Michele McCarthy Toronto, Ontario	Présidente, McCarthy Law Professional Corp.	Nommée le 1 <sup>er</sup> janvier 2019  (s'est retirée du comité le 31 décembre 2024)
Fraser Howell Toronto, Ontario	Cadre de services financiers, vaste expérience de la gestion des fonds de placement.	Nommé le 1 <sup>er</sup> janvier 2020  Renouvelé en 2022 pour un mandat de trois ans jusqu'au 31 décembre 2025

Michele McCarthy a pris sa retraite le 31 décembre 2024, à la fin de son mandat. Le 25 octobre 2024, le CEI s'est réuni et a choisi Geoff Salmon pour remplacer M<sup>me</sup> McCarthy, le nommant pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le 19 mars 2025, Kevin Drydan a été nommé président du CEI Sprott.

### **Rémunération et indemnisation**

#### **Examen de la rémunération**

Le comité examine sa rémunération au moins une fois par année en tenant compte des facteurs suivants :

- la nature et l'ampleur de la charge de travail de chaque membre du CEI, ce qui comprend le temps et l'énergie que l'on s'attend à ce que les membres y consacrent;

- le nombre de réunions qui doivent être tenues par le CEI, ce qui comprend les réunions extraordinaires pour examiner les questions de conflit d'intérêts soumises au comité;
- les pratiques exemplaires de l'industrie, ce qui comprend les moyennes et les sondages de l'industrie concernant la rémunération des membres du CEI; et
- la complexité des questions de conflit d'intérêts soumises au CEI.

En conséquence de cette revue par the CEI, la rémunération a été augmentée de 28,500\$ à 39,000\$ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le CEI a tenu compte des facteurs susmentionnés de nouveau au cours de sa réunion d'auto-évaluation en 2025 et a jugé que sa rémunération était adéquate.

### **Rémunération des membres**

Au total, les membres du CEI ont reçu 39 000 \$, en plus des taxes applicables, pour la période visée.

### **Indemnisation accordée**

Les Fonds et le Gestionnaire ont fourni à chaque membre du CEI une indemnisation contractuelle conformément à ce que prévoit le *Règlement 81-107*. Aucun montant n'a été versé aux membres du CEI au terme de cette indemnisation par les Fonds ou le Gestionnaire au cours de la période visée.

### **Renseignements sur les avoirs des membres du CEI**

Au 31 décembre 2024, les membres du CEI n'étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement :

- d'aucune part dans l'un des Fonds;
- d'aucune participation dans le Gestionnaire; ni
- d'aucune participation dans une société ou une personne qui fournit des services au Gestionnaire ou aux Fonds.

### **Décisions et approbations**

Le CEI n'a pas présenté de décisions ni d'approbations pendant la période visée.

### **Instructions permanentes approuvées**

Le CEI a approuvé une IP. Le Gestionnaire peut prendre la ou les mesures précises énoncées dans une IP sans avoir à soumettre la question de conflit d'intérêts ou la mesure proposée au CEI, à condition qu'il respecte les conditions de l'IP. L'IP obligeait le Gestionnaire à respecter sa politique et ses procédures connexes et à faire rapport périodiquement au CEI.

**L'instruction permanente n° 1 : Application générale** couvre les questions de conflit d'intérêts qui sont abordées dans les politiques suivantes :

1. Répartition des frais
2. Évaluation du portefeuille
3. Valeur de l'actif net et erreurs de négociation
4. Meilleure exécution
5. Impartition à des prestataires de services tiers
6. Opérations personnelles
7. Nouveaux fonds et capacité des fonds
8. Plaintes

### **Rapport du gestionnaire concernant les instructions permanentes**

Conformément au Règlement, le Gestionnaire a fourni des rapports écrits au CEI décrivant comment il s'est fié aux IP au cours de la période visée. Le Gestionnaire a eu recours à l'IP n° 1 pendant la période visée.

### **Fonds bénéficiant des services du CEI**

Fiducie d'or physique Sprott  
Fiducie d'argent physique Sprott  
Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott  
Fiducie de platine et de palladium physiques Sprott  
Fiducie d'uranium physique Sprott  
Fiducie de cuivre physique Sprott

Il est possible d'obtenir le présent rapport sur le site Web du Gestionnaire à l'adresse [www.sprott.com](http://www.sprott.com) ou vous pouvez en demander une copie, sans frais, en communiquant avec le Gestionnaire au 1 855 943-8099 ou en adressant un courriel au Fonds à [invest@sprott.com](mailto:invest@sprott.com). Ce document et d'autres renseignements sur les Fonds se trouvent au [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com).

Veillez agréer Madame, Monsieur, mes sentiments distingués,

« *Kevin Drynan* »

Kevin Drynan, présidente

**Annexe de tous les  
membres du CEI qui siègent au CEI**

**Michele McCarthy a fait partie des comités d'examen indépendants des fonds suivants :**

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Addenda Capital Inc.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par EHP Funds Inc.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Investissements Global X Canada Inc. (auparavant, *Horizons ETFs Management [Canada] Inc.*);

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Northwest & Ethical Investments L.P.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par PIMCO Canada Corp.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Sprott Asset Management LP  
Inc. (*s'est retirée du comité le 31 décembre 2024*)

**Kevin Drynan a fait partie de comités d'examen indépendants des fonds suivants :**

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Arrow Capital Management Inc.;

(*nommé avec prise d'effet le 26 février 2025*)

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Bristol Gate Capital Partners Inc.;

(*nommé avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025*);

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Evolve Funds Group Inc.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par nus Capital Management Inc.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Sprott Asset Management LP;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Viewpoint Partners Corporation  
(*nommé avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mars 2023*)

**Fraser Howell a fait partie de comités d'examen indépendants suivants :**

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Veritas Asset Management Inc.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Sprott Asset Management LP;

**Geoff Salmon a fait partie de comités d'examen indépendants suivants :**

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Accelerate Financial Technologies Inc.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Algonquin Capital Corp;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Addenda Capital Inc.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par EHP Funds Inc.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Genus Capital Management Inc.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Hamilton Capital Partners Ltd.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par McElvaine Investment Management Ltd.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Next Edge Capital Corp.

*(s'est retiré du comité le 31 décembre 2024)*

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Sprott Asset Management LP

*(nommé avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025);*

les fonds d'investissement gérés par VanCity Investment Management

*(nommé avec prise d'effet le 22 octobre 2024)*